

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le

ID : 079-200041317-20210412-C__46_04_2021-DE

C- 46-04-2021

SLO

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 82

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 02 avril 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 12 avril 2021

COHÉSION SOCIALE INSERTION - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE 2021-2023 ENTRE LA CAN ET LE CENTRE HOSPITALIER DE NIORT CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ET DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

Titulaire-s présent-e-s :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :

Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Christine HYPEAU à Yamina BOUDAHMANI, Nadia JAUZELON à Philippe LEYSSENE, Nicolas ROBIN à François GUYON.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 12 AVRIL 2021

COHÉSION SOCIALE INSERTION - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE 2021-2023 ENTRE LA CAN ET LE CENTRE HOSPITALIER DE NIORT CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ET DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

Madame **Marie-Christelle BOUCHERY**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

L'Etat, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS), le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et le Centre Hospitalier de Niort, se sont engagés, en date du 3 décembre 2018, à mettre en œuvre un Contrat Local de Santé (CLS), à l'échelle du territoire du Niortais.

Renvoyant à une action publique volontariste et suite à un diagnostic territorial, le CLS a pour ambition, dans le respect des objectifs poursuivis par le Projet Régional de Santé (PRS) de l'ARS :

- de renforcer l'accès aux soins et le maillage d'une offre de services adaptée sur le territoire du Niortais ;
- d'améliorer l'articulation des politiques menées tant en matière de santé que d'action sociale et médico-sociale ;
- de faire évoluer l'organisation des soins ambulatoires et réduire les inégalités sociales et territoriales en ce domaine ;
- de coordonner, par une meilleure coopération entre les acteurs de santé, le soutien en direction des publics les plus en difficulté ou en perte d'autonomie ;
- d'amplifier les actions de prévention et de promotion de la santé en direction de la petite enfance et des jeunes ;
- d'optimiser la prise en charge de la santé mentale, par l'animation d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) ;
- d'agir sur les déterminants de la santé pour développer un environnement favorable à la santé (logement, cadre de vie, aménagement urbain, transports, qualité de l'air...).

En réponse à ces ambitions, la Communauté d'Agglomération du Niortais a sollicité, sur proposition de l'ARS, le Centre Hospitalier de Niort, afin d'être accompagnée, par l'intermédiaire d'une mission de coordination, dans la réalisation d'un plan d'action prioritaire.

A ce titre et grâce à cet appui technique, différentes "fiches-programmes" ont, d'ores et déjà, été déclinées, à savoir, notamment :

- la formalisation, dans le cadre de la préparation du projet de PADD du SCoT, d'une cartographie des besoins à satisfaire en matière d'offre de soins de premier et de second recours, tant en milieu urbain que péri-urbain ou rural ;
- l'organisation d'une concertation locale autour de projets de regroupements de professionnels de santé sur différents espaces du territoire ;

- l'expérimentation « Territoire Santé Solidaire » visant à proposer une « complémentaire santé » de qualité ;
- la communication auprès des élus et secrétaires de mairies sur les services proposés par l'association « Appui et vous », dont le CLIC ;
- la mise en place de diverses actions de prévention à destination des étudiants sur le volet « santé des jeunes », en lien avec le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) ;
- la préparation du lancement du Conseil Local de Santé Mentale ;
- l'accompagnement de la dynamique « ambassadeurs santé environnement » par le biais d'une "Evaluation d'Impacts sur la Santé" de la rénovation des pieds d'immeubles du quartier du Pontreau ;
- le renforcement du partenariat entre les acteurs du CLS et ceux impliqués dans le déploiement du volet « santé » du Contrat de Ville 2015-2022, en direction des quartiers prioritaires.

Il a été également créé, au titre de la gouvernance de ce dispositif, un groupe territorial d'élus communautaires et municipaux, reconnu comme lieu de coordination intercommunal et force de propositions.

Aussi, dans le but de poursuivre l'animation de ce programme, il est proposé de prolonger, pour la période 2021 - 2023, cette mission de coordination et de renouveler la convention technique et financière afférente, associant la Communauté d'Agglomération du Niortais et le Centre Hospitalier de Niort.

Pour le financement de cette prestation, la Communauté d'Agglomération du Niortais prévoit de verser au Centre Hospitalier de Niort la somme de 50 000 € par an, sous réserve d'attribution d'un soutien de 20 000 € par an en provenance de l'ARS (15 000 € au titre du Contrat Local de Santé et 5 000 € au titre du Conseil Local pour la Santé Mentale), pour une dépense nette de 30 000 € par an telle qu'inscrite au Budget Primitif annuel.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer avec le Centre Hospitalier la convention technique et financière pour la période 2021 - 2023, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Autorise la dépense de 50 000 € par an au bénéfice du Centre Hospitalier de Niort sous réserve de la perception d'une recette de 20 000 € par an provenant de l'ARS, pour une dépense nette de 30 000 € par an, prévue au Budget Primitif ;
- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Marie-Christelle BOUCHERY

Déléguée du Président